



Remboursement jeu déballé

Par **LOCHE**, le **01/12/2010** à **13:38**

j'ai acheté chez Leclerc un jeu pour console Wii pour mes enfants.

Après l'avoir utilisé une fois, ils n'ont pas réussi à jouer correctement avec ce jeu. j'ai donc décidé de le rapporter au magasin pour me faire rembourser. la vendeuse a refusé le remboursement prétextant que le film de protection du jeu avait été retiré (c'est plus pratique pour jouer !!) je n'ai pourtant vu aucune information en rayon informant le consommateur de cette disposition.

Quels sont mes droits ? puis-je espérer me faire rembourser ?

merci par avance.

Par **Domil**, le **01/12/2010** à **13:53**

Il n'existe aucun droit de rétractation pour les achats en magasin.

De toute façon, ce droit n'est jamais un droit à l'essai.

Certains magasins acceptent la reprise sous conditions qu'ils ont le droit de fixer. Il est normal de refuser de reprendre un bien qui n'est pas revendable.

Par **LOCHE**, le **06/12/2010** à **09:49**

ok merci pour ces infos